

Lettre spéciale Jeudi 10 novembre 2022

Rappel

Date butoir pour solliciter un acompte au titre de la dotation de compensation inflation et revalorisation du point d'indice

La [loi de finances rectificative du 16 août 2022](#) instaure une dotation de compensation pour soutenir les communes et leurs groupements face à la hausse des dépenses liées à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Les dernières « Lettres des collectivités » (n°5 du 19 octobre et n°6 du 2 novembre) décrivent ce nouveau dispositif de compensation.

Les collectivités peuvent solliciter le versement d'un acompte avant ce mardi 15 novembre. Pour ce faire, elles doivent

contacter leur conseiller aux décideurs locaux (CDL) ou leur comptable de la direction départementale des finances publiques (DDFiP).